



L'ACTUALITÉ

UN MINISTÈRE DES PME, ENFIN !

Alain Griset, Président de l'U2P est nommé Ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises.



Les entreprises de proximité et les PME sont placées au cœur de la relance de l'économie française et de la reconstruction de la cohésion sociale du pays."

2 993 470

C'est le nombre d'entreprises artisanales, commerciales et libérales dénombrées en 2018 et représentées par l'U2P.

Les petites entreprises retrouvent ENFIN leur place au sein du Gouvernement. Cela n'était pas arrivé depuis 2014, date à laquelle la dernière Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, Sylvia Pinel, a quitté le Gouvernement de Jean-Marc Ayrault.

C'est un signe fort que ce soit précisément un artisan qui ait été choisi par le nouveau Premier ministre Jean Castex pour occuper le poste de Ministre délégué. Et c'est un autre signe fort que ce ministère couvre également les moyennes entreprises, allant donc au-delà de l'Artisanat. Les entreprises de proximité seront donc enfin représentées et pas à demi. En effet, Alain Griset est nommé Ministre délégué et siègera donc aux Conseils des Ministres, contrairement aux Secrétaires d'État qui n'y assistent pas.

On relèvera également avec une grande satisfaction que ce Ministère délégué est placé sous la houlette du Ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire qui, au passage, devient aussi Ministre de la relance, tout un symbole.

Nous vivons cette nomination à la fois comme une reconnaissance du poids et de l'espoir que représentent les petites et moyennes entreprises mais également comme une promesse qu'elles seront enfin prises en considération à la hauteur de ce qu'elles sont pour notre économie, nos territoires, notre société, et notre avenir. Nous y voyons aussi une reconnaissance de l'U2P

trop souvent négligée par les hommes politiques et les pouvoirs publics au profit du MEDEF et de la CPME.

Depuis des mois, nous avons multiplié les échanges avec le Gouvernement, et en particulier avec le Ministre Bruno Le Maire, pour le convaincre de prendre des mesures ambitieuses afin de soutenir les TPE et les entreprises de proximité. Beaucoup ont été prises, fort heureusement. Le 29 juin dernier, le locataire de Bercy avait présenté un plan en faveur du commerce de proximité, de l'artisanat et des indépendants, preuve qu'il a pleinement conscience de l'impérieuse nécessité d'agir pour soutenir notre secteur, même si nous avons été déçus par les mesures annoncées à cette occasion. « Ce sont des entreprises de proximité, indispensables à la vitalité et à l'animation des territoires, de nos centres villes, des centre-bourgs ou des communes rurales » écrivait-il à cette occasion en ajoutant que l'accompagnement renforcé ainsi mis en place pour ces entreprises sera « complété et étendu dans le cadre du plan de relance ». Une promesse donc. Nous saluons cette prise de conscience du Chef de l'État et plaçons nos espoirs dans la création de ce Ministère pour qu'enfin nos entreprises puissent bénéficier de mesures qui leur soient adaptées pour les aider d'abord à repartir sur un bon pied après la crise sanitaire, et ensuite à prospérer pour le plus grand bénéfice de l'économie locale, de la formation de la jeunesse, et de son insertion durable dans l'emploi utile.



RÉSEAU

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION S'EST RÉUNI LES 2 ET 3 JUILLET

Nous revenons sur les débats et décisions du 1^{er} Conseil d'administration présidé par Jean-Christophe Repon.

En ouverture de ce Conseil d'administration des 2 et 3 juillet ont été organisées les élections aux postes à pourvoir au Bureau confédéral. Le nouveau Président confédéral, Jean-Christophe Repon, est donc entouré de Corine Postel, première vice-présidente en charge des affaires sociales, du vice-président Gilles Chatras en charge de la formation et du Réseau, de la vice-présidente Sabine Basili en charge des questions économiques, du Secrétaire confédéral Christophe Bellanger, du Secrétaire confédéral adjoint David Morales, du Trésorier confédéral Michel Dumon et du trésorier confédéral adjoint Francis Mathieu. Par ailleurs, Patrick Bounhol a été élu Président de la Commission d'Arbitrage.

À la suite, les membres du Conseil d'administration ont dressé un bilan de l'assemblée générale et décidé de lancer plusieurs réflexions. Tout d'abord, le conseil d'administration a souhaité analyser les attentes, voire les insatisfactions, qui ont été exprimées par certaines CAPEB départementales à l'occasion de la dernière assemblée générale, cette analyse pouvant conduire à une éventuelle évolution des rôles et missions de chacune des structures du Réseau (CAPEB départementales, CAPEB régionales et confédération) et, le cas échéant, à une éventuelle adaptation des statuts confédéraux ainsi qu'à des changements dans les priorités des dossiers suivis par la CAPEB ou encore dans le mode d'organisation de la Confédération.

Une autre réflexion portera sur les modes de fonctionnement des différentes instances confédérales (CA, Bureau, CNAGS, CNAS, CNAE, CNFA, etc.) pour éventuellement proposer, là encore, des évolutions. Enfin, le Conseil d'administration a exprimé la nécessité de rechercher, en concertation étroite avec le Réseau, des solutions concrètes et rapides à la structuration des CAPEB régionales.

Le Conseil d'administration a ensuite procédé à différentes désignations nécessaires à la continuité des actions de la CAPEB (Conseil



d'administration du CSTB, délégation de la CAPEB au Conseil national de l'U2P, conseillers professionnels et conseillères de la CNFA). Les propositions du Conseil d'Orientation et de Gestion du Fonds de Développement du Réseau ont été approuvées par le Conseil. Il s'agissait du suivi des dossiers des CAPEB Vaucluse et de l'Allier. Les grandes lignes du bilan des 10 ans du FDR ont ensuite été présentées. Ce bilan est à la disposition du Réseau sur ARTUR.

Les conclusions du Groupe de Suivi du Réseau qui s'est réuni le 10 mars ont ensuite été développées. Les diagnostics avaient concerné les CAPEB de la Saône-et-Loire, de l'Ardèche et des Vosges. D'une manière générale, le Conseil d'administration a souhaité que les délégués de circonscription électorale soient systématiquement informés et impliqués dans le suivi des diagnostics du GSR. Les principaux résultats des grilles d'autoévaluation ont été détaillés et les membres du Conseil d'administration ont souhaité qu'une vigilance particulière soit apportée à la situation des CAPEB départementales et régionales suite à l'épidémie. Il a ainsi décidé qu'un questionnaire serait adressé au Réseau pour mesurer l'impact

du Covid, recenser les mesures prises et cerner les perspectives pour la fin 2020 et l'année 2021.

Le Conseil d'administration a par ailleurs approuvé la signature d'un partenariat avec la société familiale Perge, spécialiste du chauffage des maisons individuelles dans l'habitat rural et périurbain et fabricante de chaudières fioul 100 % françaises.

Le Conseil d'administration a ensuite examiné les propositions des trésoriers concernant l'adaptation du budget confédéral rendu nécessaire cette année du fait de l'impact de l'épidémie de Covid sur le niveau des recettes confédérales, et qui impose la mise en œuvre de mesures d'économie importantes, mais également pour intégrer les décisions du conseil d'administration de mai dernier concernant le maintien des reversements effectués aux CAPEB régionales, en dépit de la baisse prévisible des moyens pour mettre en œuvre le dialogue social dans les entreprises de moins de 10 salariés. Après discussions, les membres du conseil ont approuvé le budget confédéral rectificatif ainsi que le budget rectificatif du Fonds de Développement du Réseau.

Conscient des difficultés rencontrées également par l'ensemble des CAPEB départementales, le Conseil a proposé un décalage de 3 mois des appels de cotisations. Dans le même esprit, il a décidé de ne pas augmenter la cotisation confédérale en 2021. Concluant les questions relatives au Réseau, les membres du Conseil d'administration, après une analyse approfondie, ont approuvé à l'unanimité l'affiliation de la CAPEB Adour Pyrénées et ont souhaité qu'une délégation de représentants de la Confédération puisse aller à la rencontre des élus de cette nouvelle CAPEB. Enfin, le Conseil d'administration a terminé par un point sur les actualités juridiques et sociales et celles liées à la formation ainsi que sur les premiers résultats de la campagne de communication digitale en cours.



Lancer le diaporama

GOVERNEMENT

→ UN NOUVEAU GOUVERNEMENT AUTOUR DE JEAN CASTEX

Jean Castex remplace Édouard Philippe à Matignon. Maire de Prades dans les Pyrénées Orientales, il avait été récemment chargé par le Chef de l'État d'organiser le déconfinement.

Cet énarque a été Directeur de cabinet de Xavier Bertrand au Ministère de la Santé puis du Travail, avant d'être conseiller social, puis Secrétaire général adjoint de l'Élysée pendant le mandat de Nicolas Sarkozy. Une expérience que partage son Directeur de cabinet, Nicolas Revel et qui était jusqu'ici Directeur de la CNAM. Plusieurs membres du Gouvernement avec lesquels nous avons beaucoup travaillé restent en poste. C'est le cas de Bruno Le Maire en particulier, mais aussi d'Emmanuelle Wargon qui passe de la transition écologique au logement à la place de Julien Denormandie. D'autres changent d'attribution, à l'instar d'Élisabeth Borne avec laquelle nous avons

jusqu'ici travaillé sur la rénovation énergétique des bâtiments et qui sera désormais notre interlocutrice au Ministère du Travail.

Ces ministres nous connaissent bien, tout comme la nouvelle Ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili qui était Présidente de la Commission du développement durable à l'Assemblée nationale et qui est une élue de terrain très au fait du sujet.

Les urgences du nouveau Gouvernement sont légion : l'emploi, l'assurance chômage, le sauvetage des entreprises, le plan de relance, le système de santé, mais aussi des réformes suspendues jusqu'ici comme celle de la retraite et celle de la dépendance ou bien encore

la transition écologique que la Convention citoyenne a remise sur le devant de la scène avec ses 146 propositions acceptées par le Président de la République. Pour ne citer que les plus criantes.

On sait d'ores et déjà que la rentrée sera difficile tant sur le plan économique que social.

La nouvelle équipe gouvernementale va devoir s'y préparer très vite, et nous aussi.

Voir ici [la composition complète du Gouvernement Castex](#)

et [le trombinoscope du Gouvernement Castex](#).

ÉCONOMIE

→ LA CAPEB A SIGNÉ UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC VÉRITAS CERTIFICATION

Leader mondial de la certification, Bureau Veritas Certification est notamment agréé par le ministère de l'Écologie pour délivrer des attestations de capacité concernant certains fluides frigorigènes utilisés dans les équipements frigorifiques et climatiques.

Dans ce cadre, Bureau Veritas Certification est amenée à délivrer aux entreprises des attestations de capacité, et peut assurer le suivi documentaire annuel des bilans fluides ainsi que le suivi sur site de la conformité des capacités professionnelles et des outillages détenus par chaque entreprise.

La CAPEB et Véritas ont décidé de nouer un partenariat pour organiser, via les CAPEB départementales, des réunions d'information à l'attention des entreprises concernées par la réglementation applicable à certains fluides frigorigènes. L'objectif de ces réunions

est notamment d'expliquer le dispositif de délivrance des attestations de capacité mis en place par Bureau Veritas Certification et de présenter la plateforme internet Fluidio®. Dans le cadre de ce partenariat, il est prévu que Véritas mette à disposition des plaquettes et autres supports d'information destinés d'une part à promouvoir l'offre CAPEB/Véritas concernant la délivrance des attestations de capacité et d'autre part à informer sur la réglementation et ses évolutions dans ce domaine. Véritas prévoit de réaliser des bilans réguliers de l'offre

commune pour permettre un suivi par les CAPEB départementales des dossiers de candidatures envoyés et des attestations de capacité délivrées. Il est également prévu des échanges et réunions pour faire évoluer l'outil Fluidio afin qu'il soit le plus performant et plus facile d'utilisation pour les entreprises artisanales du bâtiment. Enfin, Véritas prévoit de désigner un référent technique et une équipe back office dédiée que les CAPEB départementales pourront solliciter autant que de besoin dans le cadre de la délivrance des attestations de capacité.

→ NOTRE PARTENAIRE BNP PARIBAS PROMeut L'AFFACTURAGE

L'affacturage est une technique de financement simple qui peut être utilisée par les entreprises de toutes tailles (de la TPE à l'ETI) et qui émettent des factures en B2B. C'est ce que propose notamment notre partenaire BNP Paribas Factor.



Le principe est simple : l'entreprise cède ses factures clients à un organisme financier, appelé « factor », afin de disposer immédiatement de la trésorerie sans en attendre l'échéance contractuelle. Cette technique permet à une entreprise de financer et de pérenniser son activité en déléguant la gestion de son poste clients. Elle repose sur trois principaux services :

1) Le financement des factures en moins de 24 heures, sous réserve d'éligibilité et de satisfaction des conditions requises par BNP Paribas Factor.

2) La gestion des encaissements, la relance et le recouvrement des créances non réglées.

3) La garantie contre les impayés en cas de défaut de paiement d'un client.

BNP Paribas Factor a développé une offre spécifique à l'attention des adhérents de la CAPEB et leur dédie une ligne téléphonique (01.55.67.74.17). Grâce à ce partenariat, les adhérents CAPEB qui souscriront à cette offre bénéficieront chaque année d'une rétrocession de 10% du montant total des forfaits payés sur les 12 derniers mois, sous

réserve du respect des conditions d'éligibilité. Pour cela, une copie de la carte d'adhésion à la CAPEB sera demandée aux adhérents.

Pour en savoir plus sur l'offre d'affacturage de et son fonctionnement, rendez-vous sur la [page dédiée à BNP Paribas Factor sur ARTUR](#).

Le partenaire a prévu de contacter les CAPEB départementales dès ce mois-ci pour leur proposer une réunion en visioconférence. Le but étant de prendre un premier contact et présenter le principe de l'affacturage.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

NÉGOCIATIONS PARITAIRES

Les négociations paritaires se poursuivaient cette semaine dans le cadre des CPPNI sur les conventions collectives bâtiment. Jean-Christophe Repon les conduisait.

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Comme le dernier Conseil des Professions l'avait souhaité, le groupe de travail interne mis en place par la CAPEB sur les certificats d'économies d'énergie se renforce avec la participation de toutes les UNA afin de réfléchir à son action et d'être en mesure de proposer des orientations politiques au Conseil d'administration. Pour engager ce nouveau tournant, le Président confédéral participait aux travaux du groupe ce mercredi.

U2P

C'est un Conseil National très particulier qui s'est tenu jeudi puisque le Président Alain Griset a été appelé à intégrer le Gouvernement. Il est donc remplacé à la présidence de l'U2P conformément aux statuts de l'U2P, par Laurent Munerot de la CNAMS, qui était précédemment membre du Conseil National de l'U2P. Laurent Munerot assurera la présidence de l'U2P, jusqu'à la mi-janvier 2021.

MÉTIERS

→ LA GESTION DES DÉCHETS DE PEINTURE VITRERIE REVÊTEMENTS

L'IRIS-ST a édité un mémo sur la gestion des déchets à destination des chefs d'entreprise peintres et soliers, en collaboration avec l'UNA PVR de la CAPEB. Ce nouveau mémo de l'IRIS-ST informe le chef d'entreprise sur l'intérêt de gérer ses déchets au sein de son entreprise.

Il rappelle les bonnes pratiques à mettre en place lors des approvisionnements et des achats dans l'atelier et sur chantier avec notamment un zoom sur le nettoyage des outils. Le chef d'entreprise y trouvera également des conseils sur la manière de sensibiliser ses salariés à la gestion des déchets.

[Ce mémo est téléchargeable ici](#) et consultable en ligne sur le site de l'IRIS-ST, onglet Boîte à outils ou sur l'application smartphone « IRIS-ST les mémos ».



RÉSEAU

→ LES NOUVELLES DU RÉSEAU CE 10 JUILLET 2020



CHANGEMENTS ADMINISTRATIFS DANS L'HÉRAULT

Suite au départ de Jacques Blanc qui assurait précédemment le secrétariat général de la CAPEB Hérault, la nouvelle direction de la CAPEB Hérault est composée de Pascal Christol (secrétaire général) et de Gisèle Truntzer (directrice générale).

NOUVEAU PRÉSIDENT EN LOT-ET-GARONNE

Amar Hocine, charpentier, a été élu à la présidence de la CAPEB du Lot-et-Garonne en remplacement de Bruno Feltre qui ne souhaitait pas renouveler son mandat. Nous lui adressons tous nos encouragements syndicaux.

[Voir ici la newsletter « Sud-Ouest et vous ».](#)

FORMATION

→ UN PLAN DÉDIÉ À L'ADAPTATION DES COMPÉTENCES

La Ministre du Travail Muriel Pénicaud l'avait déjà un peu dévoilé en indiquant que le Gouvernement réfléchissait aux moyens de réorienter les demandeurs d'emplois et les salariés qui risquent de le devenir vers les secteurs porteurs. « Il faudra apprendre à changer de métier » avait-elle dit.

C'est ainsi qu'un "plan d'adaptation de la politique des compétences" devrait être mis en œuvre en même temps que le plan de relance économique annoncé pour septembre. Les partenaires sociaux ont participé à une concertation à sujet, comme ils l'ont fait pour l'emploi des jeunes, l'activité partielle et l'assurance chômage. Il s'agit principalement d'examiner les moyens de mieux mobiliser les dispositifs existants ou de les utiliser autrement pour faire face à la crise sociale qui s'annonce. Ce plan devrait reposer sur une forte relance

de l'accès à la formation professionnelle avec, semble-t-il, 4 objectifs principaux : encourager les reconversions (éventuellement en renforçant la ProA), assurer une meilleure cohérence entre les aspirations individuelles, les besoins en compétences des branches et les besoins des territoires (en utilisant les abondements du CPF), renforcer l'accès à la formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi (en mobilisant le PIC) et faciliter l'accès à la formation des PME (en mobilisant le FNE-Formation).



Ce plan viendra donc en complément des mesures de soutien déjà annoncées en faveur de l'apprentissage. Il sera élaboré en cohérence avec les objectifs du plan de reconstruction annoncé par le Président de la République mi-juin et devrait cibler tout particulièrement les demandeurs d'emploi et les salariés en activité partielle. À suivre donc.